



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

OBSERVATOIRE RÉGIONAL

Mobilité et Sécurité routière

DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

mars 2026

L'accidentalité des jeunes de 18 à 24 ans dans la région Occitanie

De 2020 à 2024

En 5 ans :

qui ont provoqué :

5437 accidents

471 tués

8 241 blessés



Définitions

Accident : il provoque au moins une victime (tué ou blessé), survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

L'accident grave : comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

L'accident mortel : comporte au moins un tué.

Tués : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

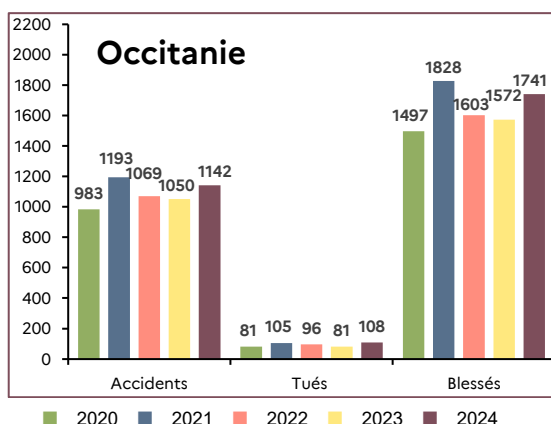
Blessés : on distingue les **blessés hospitalisés** (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les **blessés légers** (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

Jeune : personne de la classe d'âge de 18 à 24 ans.

Accident avec un jeune : accident impliquant au moins un usager « jeune », piéton ou conducteur ou passager d'un véhicule.

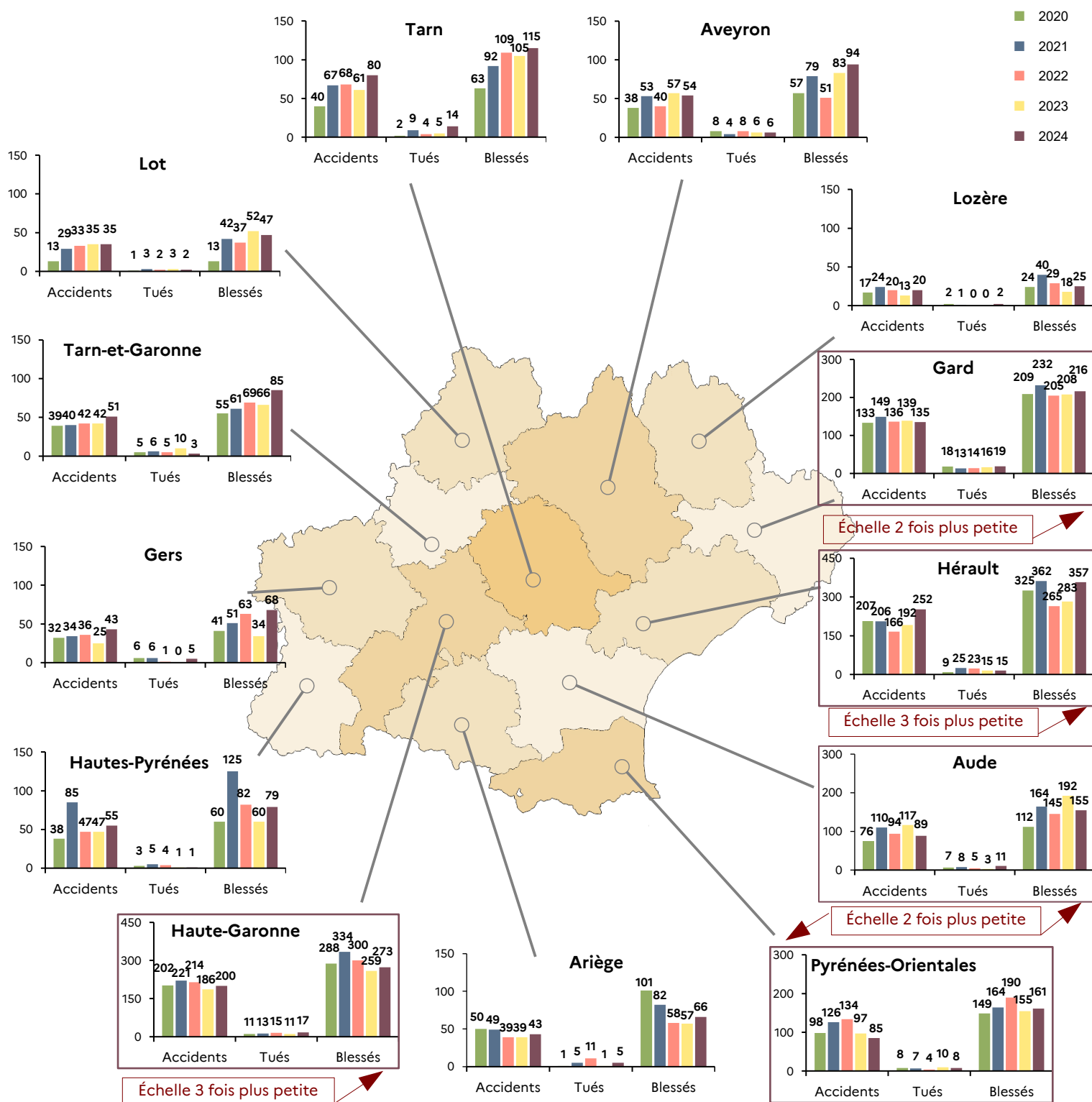
Évolution du nombre d'accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans



Suite à une baisse de deux années consécutives après 2021 pour les trois indicateurs, on observe en 2024 une hausse de ces indicateurs. Toutefois, les chiffres de 2024 restent en dessous de ceux de 2019 (année de référence avant Covid).

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Évolution de l'accidentalité impliquant un jeune de 18 à 24 ans par département



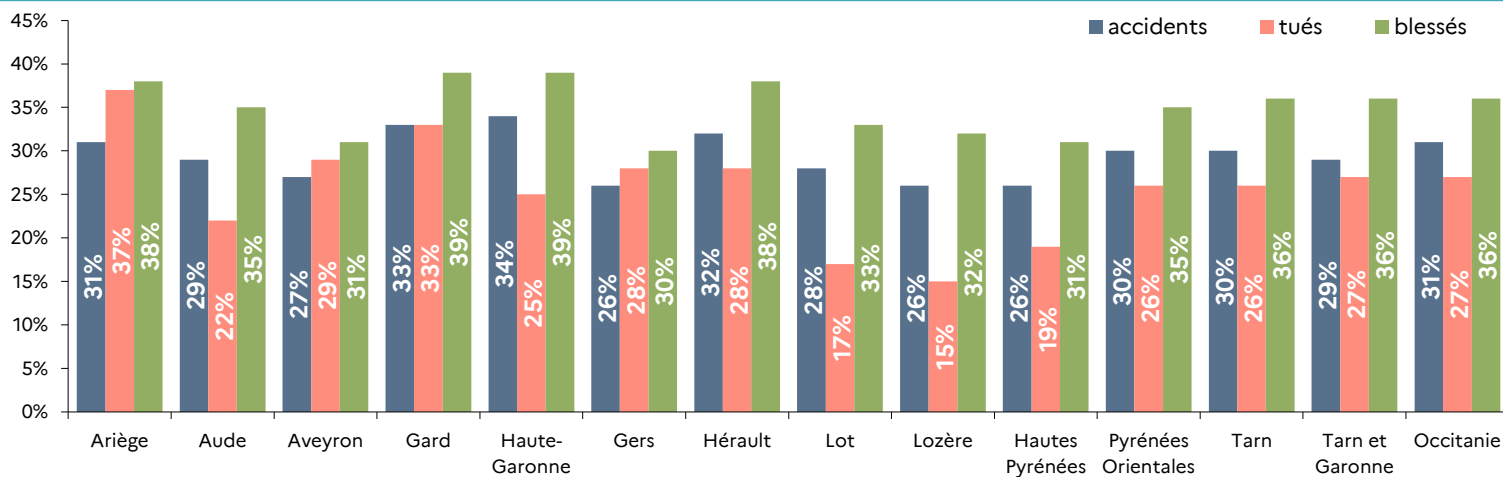
Entre 2020 et 2024, les variations des indicateurs "accidents", "tués" et "blessés" ne permettent pas de dégager une tendance pour l'ensemble des départements de l'Occitanie.

Toutefois, il est intéressant de noter les éléments suivants :

- En 2024, on note une hausse des trois indicateurs, par rapport à 2023, pour cinq des treize départements de la région, il s'agit de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, de la Lozère et du Tarn. Dans le même temps, on observe une baisse de ces trois indicateurs pour les Pyrénées-Orientales.
- Sur la période d'étude, la Lozère présente la plus faible accidentalité*.
- Trois départements, le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault, représentent 50 % de l'accidentalité de la région.

*Attention : les évolutions des petits chiffres sont très sensibles aux variations. C'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

Part de l'accidentalité avec un jeune de 18 à 24 ans par rapport à l'accidentalité générale



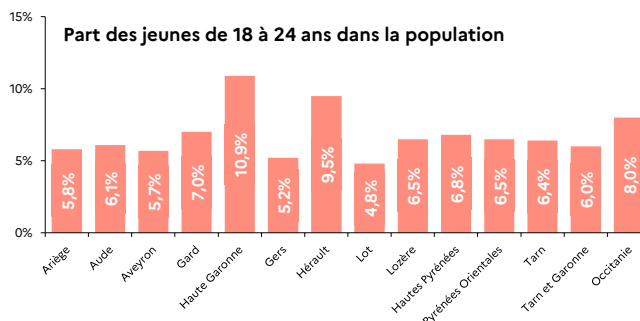
En Occitanie, les jeunes de 18 à 24 ans représentent 8 % de la population et 10 % de la population en âge de conduire. Ils sont impliqués dans 31 % des accidents. Ils représentent 27 % des tués et 36 % des blessés.

Le Gard et l'Hérault présentent, pour les trois indicateurs, des valeurs supérieures (de 1 à 6 points) aux valeurs régionales.

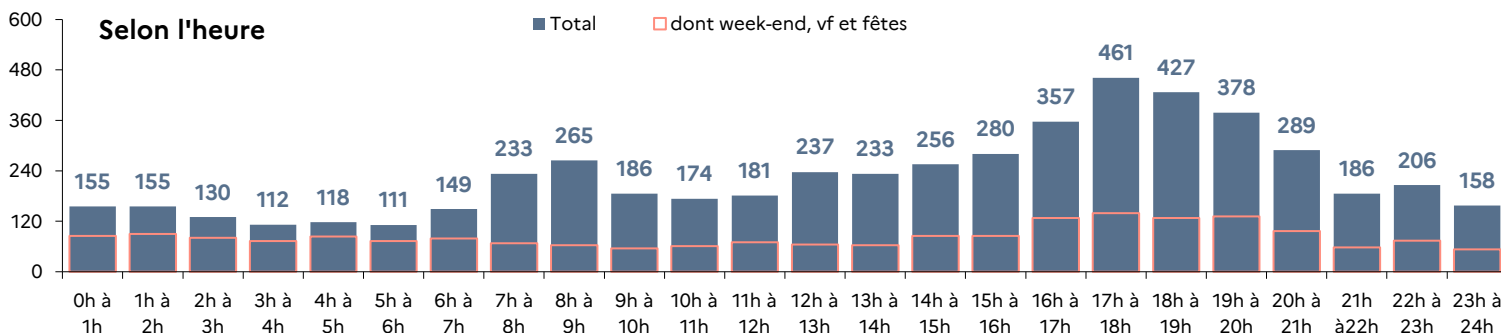
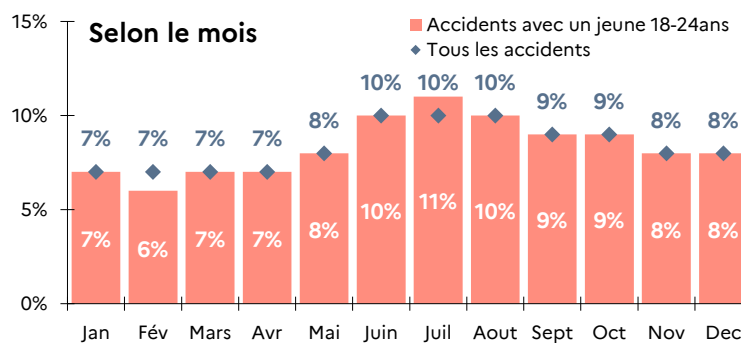
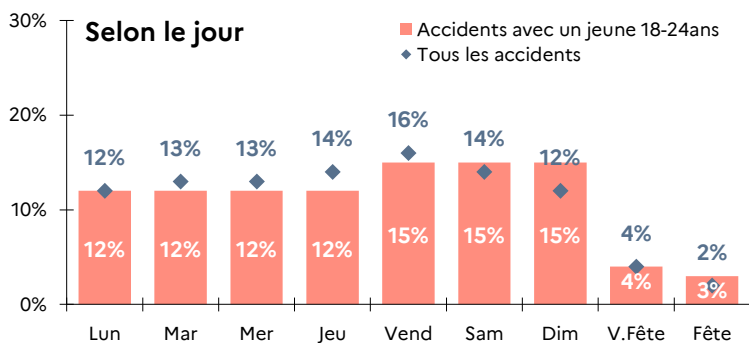
La Haute-Garonne, présente le plus fort taux d'accidents impliquant un jeune de 18 à 24ans (34 %) et partage avec le Gard, le plus fort taux de blessés (39%).

L'Ariège présente le plus fort taux de tués (37 %).

Le Gers, la Lozère et les Hautes-Pyrénées présentent les plus faibles taux d'accidents (26%), la Lozère le plus faible taux pour les tués (15%) et le Gers pour les blessés (30%).



Répartition des accidents avec un jeune de 18 à 24 ans dans le temps

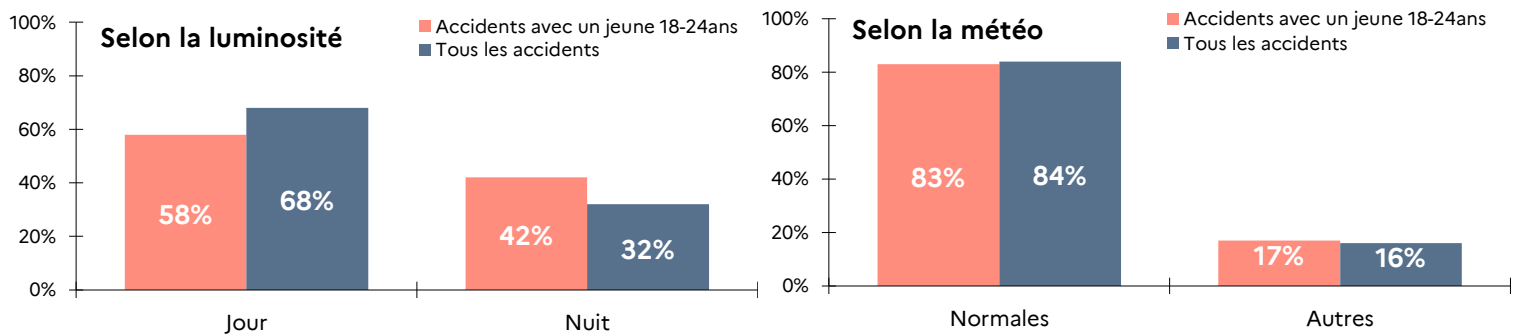


Le nombre d'accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans est **plus important le vendredi** et le **week-end**. Ils sont surreprésentés par rapport à l'accidentalité générale le samedi (+ 1point) et le dimanche (+ 3points), alors qu'ils sont sous-représentés du mardi au jeudi.

La part des accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans selon le mois est similaire à celle de l'accidentalité générale. On observe un minimum en février (6 %) avec une sous-représentation d'un point et un maximum en période estivale (11 % en juillet avec une surreprésentation d'un point).

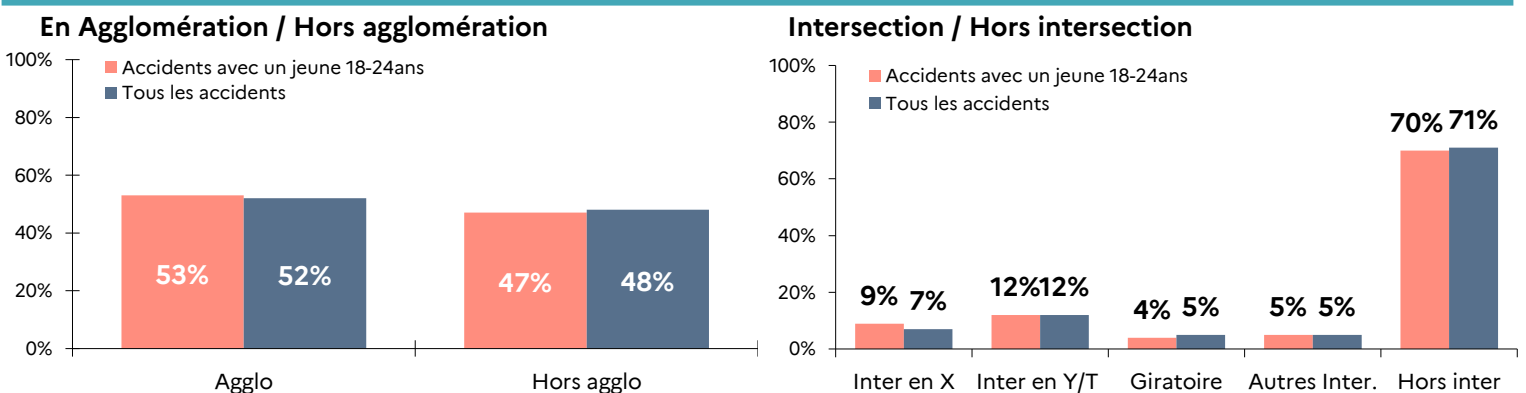
La plage horaire 17 h – 19 h est particulièrement **accidentogène**. Entre 0 h et 7 h, 61 % des accidents se produisent le week-end, la veille ou un jour de fête – c'est 6 points de plus que pour l'accidentalité générale.

Répartition des accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans selon les circonstances



Comme pour l'accidentalité générale, les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans se produisent **majoritairement de jour** (58 % soit 10 points de moins que pour l'accidentalité générale) mais les 18-24 ans sont plus impactés dans les accidents de nuit (41 % contre 32 % pour l'accidentalité générale). Les accidents avec un jeune de 18 à 24 ans se produisent dans des **conditions atmosphériques normales** (83 %).

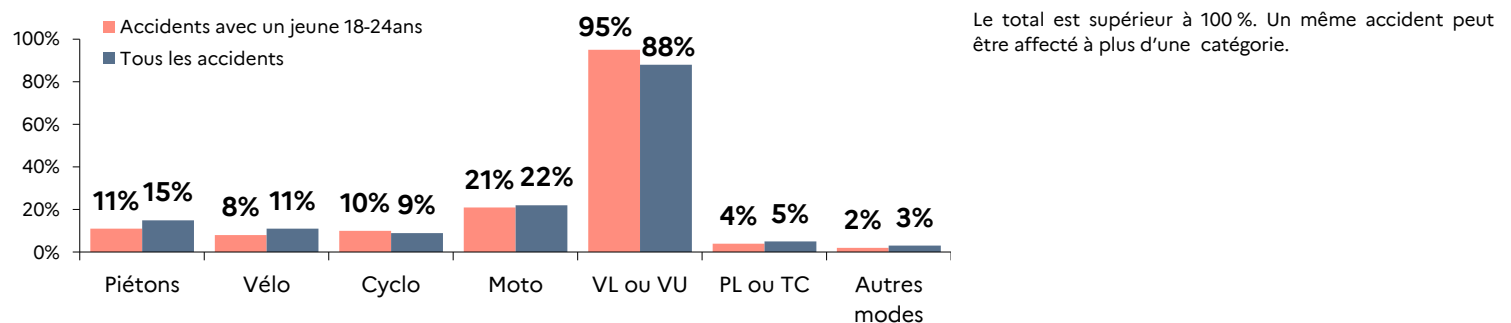
Répartition des accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans suivant la localisation



Les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans, sur la région, se produisent, comme pour l'accidentalité générale, **majoritairement en agglomération** (53 %) et **hors intersection** (70 %).

Concernant les accidents en carrefour, les intersections en « **Y ou en T** » représentent 12 %, viennent ensuite les intersections en « **X** » avec 9 % (2 points de plus que pour l'accidentalité générale), puis les giratoires avec 4 %, soit un point de moins que pour l'accidentalité générale. Enfin, les autres intersections représentent 5 %.

Répartition des accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans par catégorie d'impliqués

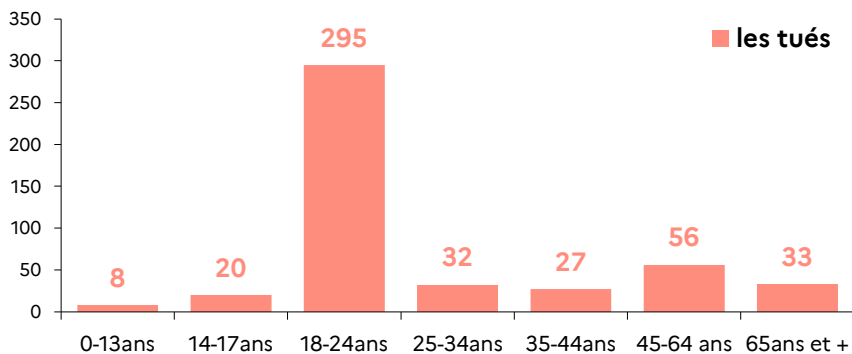


Dans les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans, les véhicules de tourisme ou les véhicules utilitaires légers sont largement impliqués (95 %), viennent ensuite les motocyclettes (21 %), puis les piétons (11 %), les cyclos (10%) et les vélos (8%) .

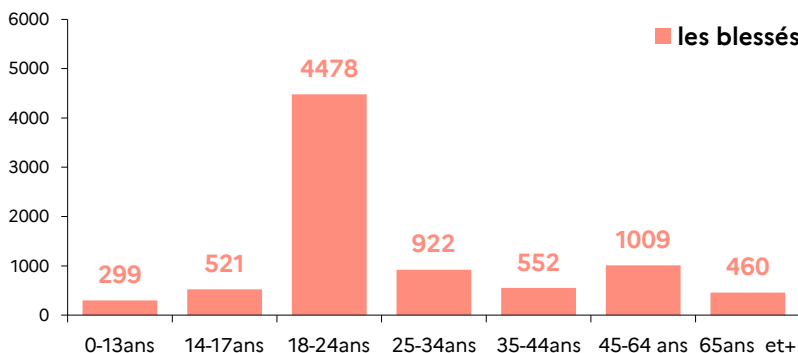
Par rapport à l'ensemble des accidents, ceux avec des véhicules légers ou utilitaires impliquant un jeune de 18 à 24 ans sont surreprésentés de 7 points par rapport à l'accidentalité générale.

Les impliqués dans un accident avec un jeune de 18 à 24 ans

... selon l'âge

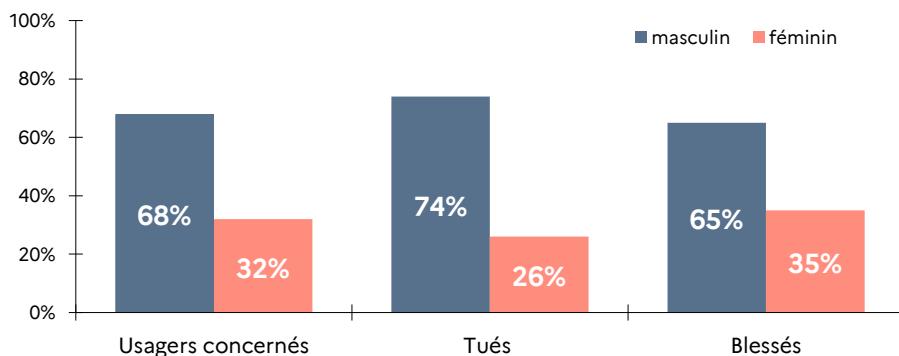


De 2020 à 2024 dans les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans, on dénombre 471 **tués** dont **295** appartiennent à la classe d'âge des 18-24 ans, soit **62,6 %** des personnes décédées.



Sur les **8 241** personnes blessées dans les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans, **4 478** ont entre 18 et 24 ans, soit **54,3 %**.

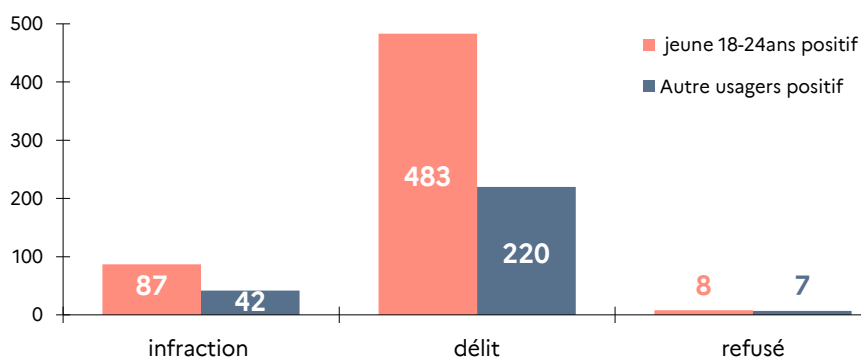
... selon le sexe



Les jeunes de 18 à 24 ans impliqués dans les accidents sont majoritairement de sexe masculin (68%).

Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, ceux de sexe masculin représentent **74 % des tués** et **65 % des blessés**.

... selon le taux d'alcool



Sur les 5 412 jeunes de 18 à 24 ans - conducteurs ou piétons - impliqués dans les accidents avec alcool, 89 % étaient négatif au contrôle d'alcoolémie.

Parmi les 847 conducteurs ou piétons (toutes classes d'âge confondues) contrôlés positifs à l'alcool dans un accident impliquant un jeune de 18 à 24 ans, 578 avaient entre 18 à 24 ans, soit 68 %, dont 87 (15 %) étaient en infraction et 491 (dont 8 refus) étaient en délit soit 85 %.

Directrice de publication : Laurence PUJO — Rédaction et réalisation : Philippe LEGRAS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
Cité administrative 1, place Émile Blouin CS 10008 31952 Toulouse Cedex 9
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr